

Le 19 novembre 2020

Cher(e)s collègues Maitres de stage des Université

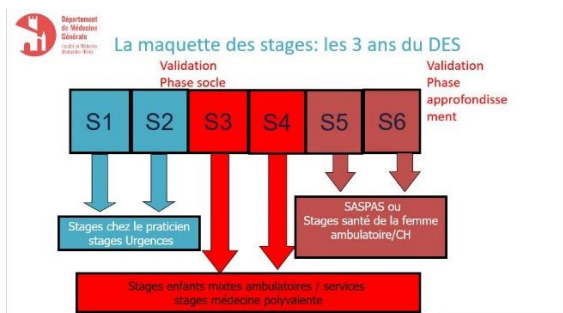
La rentrée universitaire a eu lieu il y a quelques jours et une nouvelle promotion d'interne arrive à Montpellier-Nîmes (125 internes)

Le livret du MSU vient d'être actualisé et vous le trouverez sur le lien suivant d'ici quelques jours : <https://dmg-montpellier-nimes.edu.umontpellier.fr/enseignant/maitre-de-stage-des-universites-msu/>

Toutes les informations règlementaires et utiles sont présentes. Merci de prendre un temps pour le lire, car les données évoluent régulièrement.

Voici un résumé des nouveautés et points utiles :

Stages :



La période particulière ne permettant pas de se retrouver physiquement, nous vous conseillons de prévoir une rencontre à distance entre tous les MSU du binôme/trinôme et l'interne afin de recueillir les attentes, les éventuelles difficultés, de vous coordonner, et de l'accompagner au mieux. Habituellement une rencontre le 1^{er} mois, à mi semestre et en fin de semestre sont conseillées.

Valider le stage : le MSU référent valide le stage après avoir concerté les autres MSU, directement sur le portfolio (avec ses codes).

Nouveau : les compétences spécifiques au stage doivent aussi être validées par le MSU référent du stage (sur le portfolio également)

Stage SASPAS : les IMG doivent valider leur planning et le déposer avec les attestations des spécialistes qui les accueillent sur le portfolio. Beaucoup n'ont pas encore effectué cette démarche (date limite 30 novembre). Merci de leur rappeler.

Tutorat, portfolio:

Nouveau : Les règles d'attribution tuteur/interne reviennent à l'ancienne version. En effet il avait été décidé que les MSU SASPAS devaient se charger de ce rôle dans le cadre de leur engagement pédagogique spécifique et également pour permettre aux internes en stage aux urgences d'avoir également un tuteur dès le départ. Mais la réalité est qu'il est préférable que le tuteur soit le

médecin qui connaisse l'interne depuis le stage ambulatoire 1^{er} niveau et qui le suive ensuite pendant 3 ans. C'est le retour que nombreux d'entre vous ont fait.

Le tuteur sera donc un des MSU du binôme/trinôme du stage de 1^{er} niveau et cela tournera à chaque semestre. Vous aurez donc 1 interne à tutorer à tour de rôle tous les 12 à 18 mois (mais que vous suivrez chacun 3 ans).

L'interne en stage aux urgences lors du stage de novembre n'aura un tuteur qu'au stage de mai, c'est le seul inconvénient.

Nouveau : Le rôle du tuteur a également été simplifié et le responsable pédagogique du stage en cours a un rôle accru

En synthèse

Le tuteur du portfolio de l'interne

Est désigné pour les 3 ans du DES parmi un des MSU du stage de DES 1

Rôles :

Réaliser l'entretien préalable et les entretiens annuels, et repérer les éventuelles difficultés en se rapprochant du DUMG

Valider les RSCA à chaque stage

Vérifie que les traces d'apprentissage sont bien remplies

Le responsable pédagogique du stage :

Est par définition le médecin référent du stage en cours

- MSU référent (stage DES 1, stage SASPAS)
- ou le responsable pédagogique du stage hospitalier (urgence, médecine polyvalente)
- Pour les stages santé de la femme/santé de l'enfant : les MSU généralistes, les médecins de PMI, spécialistes en gynéco ou pédiatrie ont des accès au portfolio pour valider le stage sur leur période spécifique.

Rôles :

Valider le stage

Valider les compétences en lien avec le stage

Aider l'étudiant à choisir les situations pouvant faire l'objet d'un RSCA

Aider l'étudiant à choisir les situations remarquables à écrire dans le journal de bord, à remplir une grille d'information médicale, à réaliser la déclaration d'un effet indésirable,

Enseignements :

Ils ont lieu actuellement en visioconférence. Certains enseignements sont également en e-learning.

Le planning est disponible sur le site du DUMG. Les étudiants doivent être libérés pour ces enseignements

Congés :

Nous vous rappelons qu'ils doivent être déclarés à la scolarité avec un formulaire spécifique

disponible sur le site DUMG : (<https://dmg-montpellier-nimes.edu.umontpellier.fr/files/2017/11/D%C3%A9claration-de-cong%C3%A9s.pdf>)

Cotisation au CRGE :

Merci de mettre à jour votre cotisation, essentielle pour assurer la force de représentation et d'action de notre communauté de MSU (document en PJ)

Pour rappel, la cotisation est obligatoire pour les MSU agréés SASPAS et si elle n'est pas à jour, vous risquez de ne pas être proposé au choix de stage.

Dates à retenir :

Mercredi 2 décembre 19h30 en visio : Assemblée générale du CRGE (collège régional des généralistes enseignants) : Lien pour participer à la réunion Zoom <https://umontpellier-fr.zoom.us/j/81756719914>

Mercredi 2 décembre 20h30 en visio : réunion UPP en visio (lien envoyé localement)

Attention la date a changé pour se coupler avec l'AG du CRGE !

15 avril 2021 : Journée de formation des MSU: niveau 1, approfondissement portfolio, SASPAS, santé femme/enfant

16 au 18 juin 2021 à Bordeaux : Congrès du CNGE

10 et 11 juin 2021 à Montpellier : Congrès du RIFREQ

23 septembre 2021 : formation à la direction de thèse

21 octobre 2021 : Journée rentrée et de formation des MSU